

DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Réf. CL/04/2025

FF : États membres

Rome, le 9 septembre 2025

INVITATION À LA 34e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la 34e session ordinaire de l'Assemblée générale du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) se tiendra **du 10 au 12 décembre 2025** au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, à Rome.

La session se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée. En plus des langues officielles de travail, une interprétation dans la langue espagnole sera également proposée, grâce à la généreuse contribution financière du gouvernement espagnol.

L'ordre du jour provisoire, le calendrier et les documents de travail seront disponibles sur le portail d'information des organes directeurs à l'adresse suivante :

<https://ga.iccrom.org/>

Identifiant : iccromga

Mot de passe : IccroM_GA_2025!

Pour participer à l'Assemblée générale, les délégations des États membres doivent être munies de pouvoirs conformément à *l'article 16 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale*.

16.1 Les pouvoirs des délégués et de leurs suppléants émanent du chef de l'Etat, du chef du Gouvernement, du ministre des Affaires étrangères ou de tout autre ministre compétent, ou d'un représentant diplomatique de l'Etat membre en cause.

16.2 Ces pouvoirs sont communiqués au Directeur général, de préférence au moins une semaine avant la date d'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Le Directeur général prépare une liste des délégués et de leurs suppléants qui peut être complétée ou modifiée jusqu'à la réunion du Comité de vérification des pouvoirs. L'original des lettres de créance est remis au Directeur général au plus tard à l'ouverture de la première réunion du Comité de vérification des pouvoirs.

Je vous invite par conséquent à me faire parvenir par Note Verbale, les lettres de créance de la délégation de votre pays à l'Assemblée générale, en indiquant le nom, le prénom, la fonction, le ministère, l'adresse électronique et une photo format passeport du délégué, du ou des suppléants et du ou des conseillers, de préférence avant le **3 décembre 2025**. Les données personnelles des participants seront traitées conformément à la [note d'information de l'ICCROM concernant le traitement des données collectées pour l'Assemblée générale](#).

Par ailleurs, je souhaite vous informer que, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à cette 34e session, onze sièges sont à pouvoir au Conseil de l'ICCROM. L'élection aura lieu le 11 décembre 2025 à scrutin secret.

./.

L'appel à candidatures sera envoyé sous forme de lettre circulaire en temps voulu et j'invite les États membres intéressés à soumettre le nom de leur candidat **au plus tard le 25 novembre 2025**, conformément à l'article 60.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Pour rappel, *l'article 9 des Statuts* stipule que :

9. (a) Un Etat membre perd son droit de vote à l'Assemblée générale et son droit de proposer des candidats au Conseil ou à l'un de ses comités subsidiaires lorsque le montant total de ses contributions à l'ICCROM qui sont venues à échéance et qui n'ont pas été payées, indépendamment de l'année ou des années civiles auxquelles ces contributions se rapportent, excède le montant des contributions qu'il doit verser au titre de l'année civile en cours et de l'année civile qui précède immédiatement.

9. (c) La qualité de membre d'un Etat qui s'est abstenu de verser ses contributions venues à échéance durant six années civiles consécutives est suspendue par l'Assemblée générale. Celle-ci peut toutefois autoriser un Etat membre à exercer les droits susmentionnés y compris le droit de bénéficier des services de l'ICCROM, ou décider de ne pas suspendre sa qualité d'Etat membre, si elle estime que la défaillance de cet Etat est due à des circonstances particulières indépendantes de sa volonté, et qu'un plan de paiement a été présenté.

J'encourage donc les États membres à prendre les dispositions nécessaires pour s'acquitter de tout solde impayé afin d'éviter le recours aux mesures statutaires susmentionnées. Pour toute question concernant l'état de vos contributions, merci de vous adresser à Mscontributions@iccrom.org.

Toutes les informations logistiques seront disponibles sur le portail d'information des organes directeurs. Pour toute autre information ou requête, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'ICCROM à l'adresse ga2025@iccrom.org.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aruna Francesca Maria Gujral".

Aruna Francesca Maria Gujral
Directrice Générale

À tous les États membres